



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 février 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 9 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-017**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant les points suivants :
- ii. 8.7 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil
- iii. 9.9 Avenant au mandat d'ingénierie – contrat 2016-02

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2019-018

3.1 Adoption du procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 11 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 1^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

Rés. no
2019-019

5.1 Rapport du directeur général - Calculs de rétroactivité pour les services de garde externe

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil un rapport concernant les calculs de rétroactivité pour les services de garde externe;



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-020**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport du directeur général
- ii. D'autoriser le paiement des rétroactivités

5.2 Dépôt du rapport annuel 2018 – Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2018 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-021**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des loisirs et de la culture.

5.6 Dépôt du compte-rendu du comité ressource humaine

CONSIDÉRANT le compte-rendu du comité ressources humaines, remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du compte-rendu du comité ressource humaine, tel que présenté
- ii. D'entériner les recommandations du comité concernant la révision de l'échelon salarial de M. Claude Asselin
- iii. D'entériner les recommandations du comité concernant la création d'un poste de préposé à la bibliothèque.

5.7 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.8 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Modification de l'horaire d'ouverture du bureau



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

municipal

CONSIDÉRANT la demande de la direction concernant la modification de l'horaire d'ouverture du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron:

- i. De modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal comme suit:
 - a. du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
 - b. le vendredi de 8h30 à 12h.

La proposition est mise aux voix. 3 membres votent POUR la proposition, 3 membres votent CONTRE la proposition, le Maire s'abstient de voter.

Dans les circonstances et en application de l'article 161 du code municipal du Québec, la proposition est REJETÉE.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2019-022**

7.1 Révision de la politique n° 013 – Politique de remboursement des frais de non-résident aux activités sportives et culturelles offertes par d'autres organismes municipaux

CONSIDÉRANT le projet de politique n° 013 tel que révisée remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° 013 Politique de remboursement des frais de non-résident aux activités sportives et culturelles offertes par d'autres organismes municipaux, tel que révisée

**Rés. no
2019-023**

7.2 Adoption politique n° RH 5.01 – Principes en matière de relations avec les employés

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 5.01 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RH 5.01 Principes en matière de relations avec les employés, tel que présentée

**Rés. no
2019-024**

7.3 Adoption politique n° RH 5.02 – Résolution de conflits

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 5.02 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RH 5.02 Résolution de conflits, tel que présentée

**Rés. no
2019-025**

7.4 Adoption politique n° RH 5.03 – Harcèlement en milieu de travail

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 5.03 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 18 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RH 5.03 Harcèlement en milieu de travail, tel que présentée

**Rés. no
2019-026**

7.5 Adoption politique n° RF 2.01 – Perception et recouvrement des taxes

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RF 2.01 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RF 2.01 Perception et



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

recouvrement des taxes, tel que présentée

**Rés. no
2019-027**

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 État des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique municipale concernant la perception et le recouvrement des taxes;

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales, déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'approuver l'état déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier
- ii. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre, au plus tard le 19 mars 2019, un extrait de cet état à la MRC de Manicouagan pour que les immeubles y apparaissant et n'ayant pas acquitté leur créance envers la Municipalité, dont le solde est supérieur à 500,00 \$, soient vendus pour défaut de paiement des taxes.

**Rés. no
2019-028**

8.2 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 8 février 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 18 janvier 2019 et le 8 février 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 103 chèques présentés pour un montant de 140 184.95 \$.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-029**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.3 Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2019-020-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Vente de la motoneige - unité 97-33;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 8 février 2019:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Tommy Gagné	1 255.25 \$
-	- \$
-	- \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres, Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat découlant de l'appel d'offres n° 2019-020-A, à Tommy Gagné et ce, conformément à sa soumission datée du 8 février 2019 au montant de 1 255.25 \$ excluant les taxes applicables

**Rés. no
2019-030**

8.4 Nomination d'un représentant municipal - Réseau Biblio de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un représentant à l'instance Réseau Biblio de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Manon Finn comme représentant(e) de la municipalité à l'instance Réseau Biblio de la Côte-Nord

**Rés. no
2019-031**

8.5 Demande d'aide financière - OPÉRATION ENFANT SOLEIL (SERGE LEPAGE)

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Opération Enfant Soleil (Serge Lepage) pour son téléthon 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à la majorité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à Opération Enfant Soleil (Serge Lepage) pour son téléthon 2019;

**Rés. no
2019-032**

8.6 Demande d'autorisation pour la tenue de la randonnée Vélo-Vallée 2019

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisation à l'effet d'autoriser la Randonnée Vélo-Vallée 2019 à emprunter la rue Vallilée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le passage de la Randonnée Vélo-Vallée 2019 sur la rue Vallilée, le 30 juin 2019, entre 10h et 16h.

**Rés. no
2019-033**

8.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :

Mme Julie Guay; M. Christian Malouin; Mme Sonia Malouin; M. Yoland Émond; M. Pierre Langlois; M. Gilles Perron; M. Éric Desbiens.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2019-034**

9.1 Demande de participation au bureau d'accueil



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

touristique régional de Ragueneau

CONSIDÉRANT la lettre transmise par la municipalité de Ragueneau, concernant notre participation au financement du bureau d'accueil touristique régional de Ragueneau;

CONSIDÉRANT le rapport transmis à la municipalité incluant les prévisions budgétaires 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ragueneau demande une participation financière de 5 000 \$ de la municipalité de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires qui ont été nécessaires à l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2019 de la municipalité de Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes ne renouvelle pas sa participation financière dans l'opération du bureau d'accueil touristique de Ragueneau pour l'exercice financier 2019.

**Rés. no
2019-035**

9.2 Acquisition du logiciel Premières Lignes

CONSIDÉRANT la demande formulée par le SSI concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de service produite par PG Solutions pour les modules de sa suite Sécurité (ancien première ligne);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'acquisition du logiciel pour un budget d'investissement total de 7 344.89 \$, incluant les taxes, soit une participation de 2 450 \$ pour la municipalité de Chute-aux-Outardes
- ii. De financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 2 450 \$ et pour un terme de 5 ans et par les contributions financières des municipalités de Ragueneau et de Pointe-aux-Outardes.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-036**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.3 Révision de la formule de péréquation

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les formules de calcul du programme de péréquation se fondent essentiellement sur deux variables, soit la richesse foncière uniformisée per capita des municipalités et la valeur moyenne uniformisée des logements des municipalités;

CONSIDÉRANT que ces indicateurs ne sont pas toujours en adéquation avec la capacité de payer des contribuables des municipalités;

CONSIDÉRANT que le montant de péréquation alloué aux municipalités admissibles est totalement tributaire des fluctuations du rôle d'évaluation municipal, ce qui crée une grande volatilité de ces montants les années de dépôt d'un nouveau rôle;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour plusieurs municipalités du Québec de transformer l'augmentation de leur valeur foncière en ressources financières étant donnée leur situation socioéconomique;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités aux prises avec des problèmes de dévitalisation ont besoin d'une source de financement plus stable sur laquelle s'appuyer dans leurs efforts de revitalisation;

CONSIDÉRANT l'accord de partenariat entre le Gouvernement du Québec et les Municipalités intervenu pour la période 2016-2019;

CONSIDÉRANT que ledit accord prend fin le 31 décembre 2019 et que des rencontres visant son renouvellement auront lieu prochainement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes demande au Gouvernement du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de revoir les formules de calculs du programme de péréquation afin que ceux-ci tiennent compte de la situation socioéconomique réelle des municipalités;
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes demande que le programme de péréquation soit modulé de manière à devenir une source de financement stable sur laquelle les municipalités admissibles puissent s'appuyer dans leurs efforts de revitalisation;
- iii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes demande que des indicateurs tels que le revenu médian des ménages après impôt, le taux des ménages ayant un revenu après impôt sous le seul de faible revenu et l'indice de vitalité économique soient pris en compte



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

dans les formules de calculs;

- iv. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault; à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest; au ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Jonatan Julien; au député de René-Lévesques, M. Martin Ouellet; au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers; au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Alexandre Cusson; ainsi qu'à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Rés. no
2019-037**

9.4 Mandat de service professionnel visant la confection du plan de mesure d'urgence de la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de (à venir) dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2019-038**

9.5 Embauche d'une stagiaire au poste de secrétaire-comptable

CONSIDÉRANT la demande de stage formulée par Mme Josée Ross auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT le stage en milieu de travail offert par la Commission Scolaire de l'Estuaire aux étudiants de son programme de diplôme d'études professionnel en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par Mme Julie Guay et à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche de Mme Josée Ross à titre de stagiaire au poste de secrétaire-comptable, pour la période du 11 mars 2019 allant jusqu'au 12 avril



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2019.

**Rés. no
2019-039**

9.6 Réclamation suite à un refoulement d'égout - 8 rue Beaudin

CONSIDÉRANT l'avis de réclamation transmise à la municipalité concernant l'évènement;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur municipal concernant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le remboursement des frais réclamés
- ii. Que ce remboursement est fait sans admission de responsabilité de la municipalité.

**Rés. no
2019-040**

9.7 Embauche au poste n° 2019-01 - Apprenti pompier

Avant le début des délibérations, M. Pierre Langlois déclare au président avoir un intérêt particulier dans la question à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question. Il s'abstient également de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT le rapport du comité des ressources humaines concernant l'analyse des candidatures au poste 2019-01;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse le comité des ressources humaines recommande d'embaucher messieurs Jean-Pierre Jean, Benoît Morin St-Gelais, Samuel Desbiens et Sébastien Langlois, à ce poste, conditionnellement à la vérification de leurs antécédents judiciaires et de la production d'une attestation médicale positive en fonction du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Perron, appuyé par Mme Julie Guay et à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de messieurs Jean-Pierre Jean, Benoît Morin St-Gelais, Samuel Desbiens et Sébastien Langlois, à titre d'apprenti pompier;
- ii. Que leur embauche est conditionnelle à la vérification de leurs antécédents judiciaires et de la production d'une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

attestation médicale positive en fonction du poste;

**Rés. no
2019-041**

9.8 Interventions concernant le dépôt de neige sur les domaines publics de la municipalité

CONSIDÉRANT que lors d'une inspection générale du village en date du 30 janvier 2019, l'inspecteur municipal a constaté plusieurs infractions à l'article 23 du règlement 359-2010 concernant le déneigement, et particulièrement les résidents de la rue Gionet qui déposent ou permettent que leur entrepreneur en déneigement dépose de la neige sur les domaines publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a transmis des avis d'infractions aux contrevenants;

CONSIDÉRANT que les contrevenants se sont plaints au Maire concernant l'application du règlement;

CONSIDÉRANT que suite à ces plaintes, le Maire a demandé à la direction de la municipalité, lors d'une rencontre tenue le 12 février 2019 à 19h, qu'aucune suite ne soit donnée aux avis d'infractions émises par l'inspecteur municipal, ce à quoi la direction s'est opposée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire revoir les dispositions du règlement n° 359-2010 sur le déneigement, d'ici l'automne 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Suspendre les procédures pénales concernant le dépôt de neige sur les domaines publics de la municipalité jusqu'à l'automne 2019.

**Rés. no
2019-042**

9.9 Avenant au mandat d'ingénierie – contrat 2016-02

CONSIDÉRANT la demande d'avenant reçue de Consortium TDA / CIMA+ dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'avenant au mandat demandé par Consortium TDA / CIMA+ pour un budget total n'excédant pas 6 900 \$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense au financement des projets en cours ainsi qu'avec la contribution financière de la municipalité de Ragueneau.

**Rés. no
2019-043**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2019-044**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 21h02.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation